



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déficits publics

Question écrite n° 24796

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétante dérive du déficit de l'État, qui a atteint fin juin 36,2 milliards d'euros, soit près de 10 milliards supplémentaires par rapport à l'an dernier. Au rythme actuel, le déficit budgétaire sera certainement très supérieur aux 46 milliards prévus dans le loi de finances de 2003. L'excuse d'attribuer au précédent gouvernement la responsabilité unique et entière des déficits publics ne peut pas être utilisée cette année. À cette situation dramatique viennent s'ajouter les déficits records et non contrôlés de la sécurité sociale, de l'UNEDIC... Cette gestion imprévoyante, sourde aux avertissements de l'Union européenne, de l'opposition, aveugle face au ralentissement économique et à la montée du chômage que la décision de supprimer les emplois-jeunes a favorisé, ne peut qu'inquiéter grandement nos concitoyens. Lors des dernières élections présidentielle et législatives, le Président de la République avait certifié aux Français qu'il s'engageait à baisser les tranches de cotisation de l'impôt sur le revenu, mesure qui favorise les plus aisés de nos concitoyens. Cette dernière devant être prolongée, malgré son injustice s'agissant de l'impôt sur le revenu, il lui demande si elle lui paraît encore opportune quand la France va connaître son plus grave déficit depuis sept ans et dépasser largement les critères de Maastricht qui ont permis la mise en oeuvre de la monnaie unique et si dans cette situation exceptionnelle la solidarité ne doit pas être un vain mot.

Texte de la réponse

La situation de nos finances publiques est fortement dégradée. Cette dégradation provient essentiellement de la politique budgétaire menée sous la précédente législature, et notamment d'un effort d'assainissement insuffisant pendant la période de forte croissance. Les baisses discrétionnaires de prélèvements obligatoires ont été supérieures de 2,5 points de produit intérieur brut à la baisse de la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut. Cette dérive structurelle, masquée par les plus-values conjoncturelles ainsi que par la très forte mobilisation des recettes non fiscales, a rendu nos finances publiques plus fragiles en cas de ralentissement de la conjoncture, comme nous le voyons depuis 2002. Le Gouvernement est attaché au respect de nos engagements européens mais est également déterminé à soutenir autant qu'il le peut la croissance économique. Dans cette perspective, il a annoncé sa volonté de réduire le déficit budgétaire en 2004 par rapport au déficit prévu en 2003 et surtout de ramener le besoin de financement des administrations publiques sous le plafond des 3 % en 2005. Pour cela, des mesures très importantes de maîtrise de la dépense publique ont été décidées dans le projet de loi de finances pour 2004 (stabilisation en volume des dépenses de l'Etat, soit l'évolution la plus faible depuis quatre ans) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 (mesures d'économie sur les dépenses d'assurance maladie). Parallèlement, le Gouvernement mène une politique économique de soutien à l'activité dont la baisse de l'impôt sur le revenu fait partie. Depuis l'arrivée de ce Gouvernement, l'impôt sur le revenu a été allégé de 10 %. Une telle politique, en accroissant le revenu net tiré du travail par les ménages, réhabilite le travail et contribue à la création d'emplois, donc à la reprise de l'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24796

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7053

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 93